

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 323 26 juin 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Eric Baier
Jean-Daniel Delley

323

Domaine public

Au nom de l'objectivité

L'Association suisse pour l'énergie atomique est mécontente. Créée dans le but de promouvoir une nouvelle source d'énergie, dite propre et moderne, elle voit son travail saboté dans l'opinion publique par les trublions de Kaiseraugst. Surtout, elle reproche à la télévision d'avoir rendu compte avec complaisance et unilatéralement de l'occupation du chantier argovien. Les différentes rubriques de la télévision auraient multiplié, outre-Sarine, les informations et les reportages, sans souci aucun de coordination. A l'appui de ses affirmations, une analyse des émissions avec chiffres, thèmes et tendances. En somme, on a trop dit et on a mal dit. Faisons la part du feu ! Ce manque d'objectivité, ce favoritisme, ne nous touchent guère parce qu'ils ne peuvent être qu'appareils. L'Association suisse pour l'énergie atomique a oublié dans ses comptes le pilonnage systématique infligé depuis de longs mois au citoyen, dans la presse et à travers la publicité télévisée, pour préparer le terrain nucléaire. Cela sans contrepartie et sous le couvert de l'objectivité scientifique; et avec l'argent des consommateurs.

Santé : une très bonne affaire

Selon l'indice officiel, les tarifs pratiqués dans les hôpitaux ont augmenté en un an en moyenne de 17,2 %; depuis octobre 1970, soit en l'espace de quatre ans et demi, ces mêmes tarifs ont en moyenne doublé. Et cette hausse ne reflète qu'imparfaitement l'évolution des coûts hospitaliers moyens qui, dans la plupart des cas, se sont accrus plus rapidement encore que les tarifs...

Selon les spécialistes, l'expansion des coûts hospitaliers n'a pas, dans les pays développés, de précédent dans un autre secteur de l'économie.

La crise permettra-t-elle de démystifier les tabous médicaux et de renverser la vapeur ? Il faut ad-

mettre que les points de repère manquent qui pourraient fonder une politique globale de la santé qui ne soit pas seulement le reflet des objectifs de l'industrie médicale !

Qu'un mouvement populaire naisse spontanément dans le nord-est du pays pour poser les questions de fond de la politique énergétique, qu'il occupe de fond de la politique énergétique, qu'il occupe pour se faire entendre l'emplacement d'une future centrale, que les moyens de communication de masse rendent compte de ces faits, voilà qui est intolérable pour les industriels de l'atome. Où va-t-on si des problèmes aussi sérieux sont débattus sur la place publique ? Si les gens se mettent à discuter de sujets qui sont traités d'habitude entre autorités responsables et experts raisonnables ?

Il faudra bien pourtant que ces Messieurs de Berne et de Motor-Columbus, des commissions spécialisées et des bureaux d'étude, s'habituent à ce mode de faire ; qu'ils comprennent que le rôle des moyens d'information est d'informer, de donner la parole à ceux qui n'en ont pas le monopole. Les débats équilibrés, « neutres », tellement équilibrés même, que le téléspectateur y voit en fin de compte moins clair après qu'avant, ne sont plus des paravents suffisants pour masquer une intoxication soigneusement orchestrée sous le signe de l'objectivité.

mettre que les points de repère manquent qui pourraient fonder une politique globale de la santé qui ne soit pas seulement le reflet des objectifs de l'industrie médicale !

Là, revenons à Illich, par exemple au chapitre central de son dernier livre « Némésis médicale » : « Au-delà d'un seuil critique qui était probablement déjà dépassé au moment où le budget médical a pris son soudain essor, toute augmentation des dépenses manifeste et engendre un déclin de la santé, à condition bien sûr de ne pas définir cette dernière comme le font les « grands patrons » de la production médicale, c'est-à-dire dans le sens qui sert leurs intérêts. Chaque franc alors dépensé dans le service médical achète une confirmation de l'impuissance de l'homme acheté ».

Pour laver son honneur, Nestlé choisit la voie des tribunaux

Une brochure vient de paraître en français que le directeur de la FAO à Rome taxe à la fois de « perspicace » et de « constructive ». Comme le travail en question cerne, ou tente de cerner concrètement, le rôle des sociétés multinationales dans les pays en voie de développement, il est normal qu'il ait le plus grand retentissement.

Cette publication montre comment, dans les pays en voie de développement, les mères sont poussées à abandonner l'allaitement maternel des nourrissons en faveur des produits de l'industrie alimentaire occidentale. Avec des conséquences funestes pour les bébés : alors que le lait maternel, d'une qualité inimitable et de surcroît gratuit, s'administre sans grandes précautions, les produits industriels pour bébés nécessitent certaines mesures d'hygiène difficiles à appliquer dans le tiers monde; comme de surcroît le lait industriel est d'un prix trop élevé, de nombreuses mères ne peuvent donner à leurs bébés les quantités indiquées sur la boîte; le lait ainsi administré est donc trop dilué de sorte que les enfants souffrent de maladies de l'estomac et des intestins ainsi que de sous-nutrition; celle-ci entraîne des lésions physiques et du cerveau, voire la mort.

D'après la publication, l'utilisation de plus en plus massive du biberon est due essentiellement à l'énorme propagande publicitaire des maisons d'aliments pour enfants. Nestlé, par exemple, diffuse ses produits à l'aide de messages radiophoniques captivants, distribue des quantités gigantesques d'échantillons gratuits aux jeunes mères et engage des infirmières chargées de conseiller les mères. De plus elle distribue des affiches publicitaires dans les hôpitaux et essaie d'utiliser des médecins et du personnel auxiliaire comme supports de sa publicité.

Nous avons déjà présenté dans ces colonnes même, au moment d'une première parution en allemand, en détail l'argumentation développée

par les auteurs; nous n'y reviendrons donc pas. Fixons cependant, après avoir suivi l'« affaire » semaine après semaine, quelques points de repères qui situeront l'importance de l'apparition d'une traduction en français de ce document (la brochure peut être obtenue au Secrétariat romand de la Déclaration de Berne, case postale 226, 1000 Lausanne 17).

— En mars 1974 l'organisation anglaise d'entraide « War on want » publiait une étude sous le titre : « The Baby Killer ». L'étude, rédigée par M. Mike Muller, traitait des problèmes de la diffusion dans les pays en développement de produits industriels pour l'alimentation des bébés. Elle s'appuyait sur une quarantaine de travaux scientifiques et sur d'autres publications étudiant le même problème. L'étude attaquait en particulier les méthodes utilisées par Nestlé et par Cow and Gate.

— Le Groupe de travail « Tiers Monde » de Berne traduisait ensuite cette étude en allemand et le publiait sous le titre : « Nestlé tötet Babys » (« Nestlé tue des bébés »). Par rapport à l'édition originale anglaise, le groupe mentionné introduisait des modifications dans le titre, l'avant-propos et le résumé. En outre, un bref chapitre sur l'alimentation des bébés en Angleterre n'était pas reproduit.

— En même temps était publiée à Zoug une affiche reprenant les accusations que l'étude formulait contre Nestlé et deux membres du Groupe de travail « Tiers Monde » de Zoug écrivaient une lettre ouverte à la direction de Nestlé qui, à leur insu, était ensuite reproduite dans certains journaux allemands et autrichiens.

— D'où une plainte judiciaire en diffamation contre les groupes de travail « Tiers Monde » de Berne et Zoug, déposée auprès du Tribunal de Berne et basée sur l'argument suivant : Nestlé se considère lésée dans son honneur à la suite de l'accusation formulée dans l'étude suivant laquelle

« la Maison Nestlé Alimentana utilise dans le tiers monde des méthodes publicitaires non correctes pour diffuser ses produits et essaie de convaincre la population locale à renoncer à l'allaitement des nourrissons et à acheter ses propres produits industriels pour bébés ».

Nestlé considère en particulier comme diffamatoires les points suivants :

- a) le titre « Nestlé tue des bébés »
- b) l'accusation suivant laquelle les activités de Nestlé vont à l'encontre de l'éthique et de la morale (cette accusation étant répétée dans l'avant-propos et dans l'étude)
- c) l'accusation suivant laquelle l'entreprise Nestlé est responsable — par les méthodes de vente utilisées dans le secteur de l'alimentation pour bébés — de la mort ou des maladies physiques ou du cerveau de milliers d'enfants
- d) l'accusation suivant laquelle dans les pays en développement les vendeuses d'aliments industriels pour bébés exercent leurs activités sous la fonction d'infirmières afin de donner un aspect scientifique aux méthodes de formation de ventes utilisées.

Le contenu de la plainte adressée au Tribunal de Zoug est similaire.

Au cours de la première séance devant le Tribunal bernois de première instance Nestlé proposait au Groupe de travail, par l'intermédiaire de son représentant légal, une solution de conciliation aux conditions suivantes (Nestlé aurait retiré sa plainte si ces conditions avaient été acceptées) :

1. Une déclaration du Groupe de travail dans les termes qui suivent : « Le Groupe de travail s'excuse auprès de Nestlé Alimentana... Je retire les affirmations... Je regrette la diffamation... »
2. La publication de cette déclaration et du contenu de la solution de conciliation sont à la charge du Groupe de travail. Elles devront paraître dans tous les journaux désignés par Nestlé.
3. Nestlé se réserve le droit de faire communiquer par d'autres moyens d'information, plus précisément par la télévision, une prise de position sur cette affaire.

4. Le Groupe de travail doit verser à une institution de bienfaisance une somme qui sera ultérieurement fixée par le juge.

5. Le Groupe de travail prend à sa charge tous les frais découlant de la procédure judiciaire.

6. Les exemplaires de l'étude « Nestlé tue des bébés » encore en stock doivent être remis au juge et ensuite être détruits.

7. Le Groupe de travail doit s'engager à renoncer à la diffusion des accusations contre Nestlé, en particulier à la traduction en français de l'étude originale anglaise.

— Refus du Groupe de travail de faire un silence

total sur cette affaire : « Nous préférons la voie du procès et de la preuve du bien-fondé de nos accusations.

» Nous disposons d'autres documents qui accusent Nestlé. Il s'agit de publications scientifiques et de déclarations de témoins.

» Le procès en diffamation sur les conséquences occasionnées par la diffusion de produits industriels pour l'alimentation des bébés sera une nouveauté intéressante pour notre opinion publique. Les firmes multinationales ont été souvent critiquées par l'opinion publique, mais elles n'ont été traduites devant des tribunaux que dans peu de cas. »

Les banques et l'industrie

Le poids des grandes banques sur l'économie fait l'objet de supputations permanentes qui ont pris, en cette période de crise, un tour encore plus critique qu'auparavant. Les points de repères en la matière sont à vrai dire fort rares. Prenons le cas des participations permanentes, à fin 1973, de l'Union de Banques Suisses, de la Société de Banque Suisse et du Crédit Suisse en Suisse et à l'étranger : elles représentaient, avec Fr. 1,7 milliard, 1,5 % de la somme totale de leurs bilans. La majeure partie, soit Fr. 1,4 milliard, concernait des banques et sociétés financières, alors que les

participations dans des entreprises industrielles s'élevaient à Fr. 0,3 milliard. La valeur boursière de toutes les actions suisses se chiffrait alors à Fr. 43,8 milliards, dont Fr. 1,5 milliard, ou 3,4 %, représentaient donc des participations permanentes de grandes banques suisses.

Une assise industrielle qui n'est pas à négliger donc, quoi qu'il ait pu en dire M. Alfred Schaefer, président du conseil d'administration de l'UBS lors de l'assemblée générale de cette banque fin mars dernier, surtout si l'on tient compte qu'elle se double de relations privilégiées avec la plupart des entreprises qui comptent dans notre pays :

Participations permanentes des trois principales banques suisses en 1973

Banques	Somme du bilan	Participations permanentes :				
		banques et sociétés financières	entreprises industrielles et autres	Total des participations	Participations en Suisse	Participations à l'étranger
En millions de francs						
Union de Banques Suisses	40 478,9	370,8	105,4	476,2	411,8	64,4
Société de Banque Suisse	37 356,5	390,0	121,4	511,4	455,6	55,8
Crédit Suisse	32 090,8	617,7	86,3	704,0	623,0	81,0
Total	109 926,2	1 378,5	313,1	1691,6	1 490,4	201,2

Les vacances

Paladins de la distance,
Que nous direz-vous demain ?
La lune est insuffisance,
L'aventure est dans la main.

Sur la terre si petite
Que de ruches en exil !
Les nuages vont trop vite,
Les Parques perdent le fil.

Touristes, bougres de braves,
Fous d'horizons aggravés,
Les oiseaux pratiques savent
Ce que vous, vous ne savez !

Voyager est inutile,
La distance est sans aveu ;
Toujours la beauté fertile
Nous précède d'un cheveu.

Le secret nous persuade
De ne pas si loin courir.
Le rêve absurde s'évade,
Mais les roses vont s'ouvrir !

Le poète famélique
Saura les Muses venger :
Toute rose qui s'explique
Vaut l'orange et l'oranger.

Gilbert Trolliet

A nos abonnés

Traditionnellement, pendant les mois d'été, **Domaine Public** se remet, pour préparer soigneusement la rentrée de septembre, au rythme bi-mensuel qui fut autrefois le sien.

Prochaines parutions donc : 10 juillet, 24 juillet, 7 août et 21 août.

Bonnes vacances à tous !

Consommation de drogues : se méfier des statistiques

Non ! le fumeur de H ou de marijuana ne sera pas considéré demain comme le compère du joueur de jass ou de l'habitué des trois décis. La loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants qui vient d'être révisée, entrera en vigueur sous sa nouvelle forme le 1er août. Même si elle libéralise beaucoup la législation en matière de drogue, le simple consommateur reste punissable, des arrêts ou de l'amende, sauf dans les cas bénins, pour lesquels « l'autorité compétente pourra suspendre la procédure ou renoncer à infliger une peine ».

Les compromis

La nouvelle loi fédérale, en même temps qu'elle vient légaliser l'insupportable pratique des indicateurs de police, ouvre toutes grandes les portes à l'action thérapeutique à côté de la stricte répression.

Il faut en convenir, il y a dans ce document des côtoiements et des compromis aussi contradictoires que possible, même si les objectifs visés sont raisonnables : durcir la lutte contre les trafiquants (ils encourront des amendes jusqu'à un million de francs et des peines jusqu'à vingt ans de réclusion) et adoucir la réaction sociale à l'égard des consommateurs.

Mais avant d'émettre quelques réflexions sur la nouvelle loi fédérale, faisons le point sur la question suivante : où en est la consommation de la drogue en Suisse ? Y a-t-il croissance des cas d'héroïnomanies notamment ?

Les ravages de l'héroïne

S'il n'est pas facile de projeter un peu de lumière sur le terrain de la drogue, cela est dû au fait que le phénomène lui-même ne se prête pas à la statistique. Le geste du drogué, la ou les piqûre(s) quotidienne(s) du toxicomane sont un acte individuel par excellence, unique et dramatique. Tout ce que l'on peut dire, écrire ou quantifier sur ce sujet

n'est que de peu de poids face à ce qui se vit par l'intéressé (le douloureux « état de manque »), par les proches (l'angoisse, l'impuissance) et par les éducateurs qui s'efforcent de répondre aux appels. Mais puisque l'addition de chaque situation concrète donne bien une somme collective, voyons ce que l'on peut en dire.

En tout premier lieu, il faut reconnaître l'inadéquation profonde des statistiques policières ou judiciaires. Connaître les cas de consommation de stupéfiants parvenus à la connaissance des autorités de police ou des tribunaux depuis 1972, et savoir qu'ils n'ont cessé d'augmenter, voilà qui relève presque de l'anecdote. Le tamis policier ou judiciaire donne tout au plus une idée de l'étendue de l'action répressive entreprise par les forces de police en un temps et à un moment précis. L'information distillée par la presse relève le plus souvent de l'exploitation commerciale des épisodes les plus dramatiques de la vie privée des individus victimes de la drogue. Reste-t-il dès lors un moyen de se faire une idée de l'éventuelle augmentation de la consommation de drogue ?

Les véritables bilans

L'approche la plus juste et la plus simple des choses reste l'appréhension empirique des cas, la lecture de la réalité par le praticien, par l'éducateur, qui peut presque tenir sur ses doigts sa comptabilité, tant les cas qu'il connaît lui sont proches. C'est en équipe, et de la manière la plus pragmatique, que l'on peut dresser des bilans collectifs, esquisser des évolutions. Et en fait, les éducateurs concernés, ceux qui travaillent sur le terrain, admettent que l'apparition de drogues fortes telle que l'héroïne et ses succédanés est plus fréquente aujourd'hui. Dans les consultations, ceux qui viennent frapper à la porte, ont peut-être passé plus rapidement du haschich aux doses plus fortes, aux dérivés de l'opium, morphine, héroïne et autres mélanges tels que le « brown sugar ». A ce niveau, ce ne sont plus des chiffres qui nourrissent une statistique, ce sont des regards égarés que l'on retrouve toujours aux mêmes heures, dans les mêmes

salles d'attente. Conclusion : mieux vaut rester prudent en matière de statistiques, même si une tendance se dessine qui va vers une croissance du taux de consommation des drogues « dures ».

La nouvelle loi : une innovation

Dans cette perspective, la nouveauté la plus apparente de la loi, bien que peu marquante sur le fond, est la relative mansuétude avec laquelle sera traité le consommateur. Nous l'avons dit, celui-ci n'encourt qu'une peine contraventionnelle, il ne sera même pas poursuivi dans les cas bénins.

La Suisse n'est cependant pas le Danemark, et l'impunité totale est loin d'être la règle.

D'abord le consommateur d'héroïne sera toujours traité comme un trafiquant en puissance et à ce titre fera l'objet de contrôles et d'interpellations policières; en outre, le simple fumeur de pipe n'échappera pas plus à la police, puisque la décision de poursuivre ou non ne sera prise qu'après l'intervention de celle-ci, à savoir au niveau du parquet. Les partisans de la décriminalisation pure et simple de la consommation de drogues dites mineures n'ont pas eu gain de cause. Peut-être faut-il s'en réjouir si l'on se réfère aux risques de passage à des drogues fortes...

L'inévitable médecin

A l'avenir, l'accent sera mis également sur l'aspect thérapeutique. Il y aura lieu de renoncer aux poursuites pénales « lorsque l'auteur de l'infraction est déjà soumis, pour avoir consommé des stupéfiants, à des mesures de protection, contrôlées par un médecin ». Mais cette reconnaissance, dans le domaine judiciaire, du bien-fondé de l'action thérapeutique, entraîne en même temps une sorte de cristallisation du traitement autour de la personne du médecin. En un mot, pour qu'un traitement soit reconnu valable par le juge, il y faut la supervision du psychiatre. Cette tendance de la médecine à se faire passer pour indispensable et à croître d'une manière tentaculaire est d'autant plus regrettable que dans le cas des drogues, l'approche psychiatrique est loin d'être une panacée. Au contraire,

des entreprises conduites par exemple par d'anciens drogués, ou par une équipe de travailleurs sociaux solidement implantés dans une institution et bénéficiant d'une longue expérience, arrivent à des résultats étonnants en abordant leurs « clients » en dehors de tout appareil médical.

En définitive, la clef de l'aide aux drogués qui doit sous-tendre cette réflexion ? De la disponibilité, de l'amour... et les moyens de rétribuer ceux qui acceptent de monter au front.

Les contrebandiers n'alimentent plus l'AVS

Le financement de l'assurance-vieillesse et survivants est un des problèmes dont il est difficile de faire façon : les arrêtés instituant des mesures urgentes en la matière sont l'objet d'un référendum qui se perd dans une procédure compliquée à souhait; le chapitre fait l'objet d'une sollicitude constante de la part de la droite qui mène à un combat de longue haleine pour imposer une répartition des charges lui permettant de conserver aux dépens des travailleurs les avantages acquis; le problème était au centre des débats sur la dernière initiative sur la « pénétration étrangère »; la question est lancinante en filigrane de l'évolution démographique helvétique (de moins en moins d'actifs par rapport à la population « à charge »). Dans l'immédiat, le système acquis de financement de l'AVS laisse apparaître de curieuses lacunes; et cela à cause des fluctuations de la contrebande de cigarettes suisses en direction de l'Italie (voir aussi NZ, 14.6.1975) !

70 centimes par paquet

Quelques données de base pour comprendre la situation. On sait que l'AVS n'est pas exclusivement financée par les cotisations des assurés et les contributions patronales, mais aussi notamment par l'impôt sur le tabac dont le produit est entièrement consacré à cette tâche d'utilité publique (70 centimes par paquet). Or les statistiques officielles laissent apparaître que jusqu'à l'année der-

nière le tiers de l'impôt sur le tabac provenait des taxes prélevées sur des cigarettes destinées à l'exportation, lesquelles prenaient pour plus du tiers le chemin de l'Italie voisine. La chose peut paraître étonnante si l'on se souvient que le tabac exporté n'est en principe pas soumis à l'impôt... La contradiction n'est qu'apparente : depuis longtemps, un « modus vivendi » est intervenu entre contrebandiers et douanes suisses, « modus vivendi » dont le contribuable suisse était jusqu'ici le principal bénéficiaire.

L'astuce

Voici par quel biais : sous le prétexte de canaliser les exportations de cigarettes vers l'Italie, les douanes suisses ont décrété que seuls quatre postes frontières tessinois jouxtant directement l'Italie étaient habilités à laisser transiter le tabac libre d'impôt; mais de l'autre côté de la frontière, les confrères douaniers italiens s'empressaient alors de percevoir la taxe nationale sur le monopole des tabacs; hors de ces quatre postes, l'impôt sur le tabac était systématiquement perçu en Suisse, mais là, la disposition géographique des lieux permettait de soustraire la marchandise au fisc italien, à la main encore plus lourde que Berne.

Avec la bénédiction de la Confédération

D'où un trafic de contrebande organisé avec la bénédiction de la Confédération, ravie de pouvoir toucher des droits sur le tabac exporté, et avec le sourire des spécialistes ravis de pouvoir, moyennant quelques itinéraires détournés, échapper à la rigueur des taxes romaines.

Mais toute bonne chose a une fin ! Les contrebandiers ont découvert de nouveaux passages vers l'Italie, via la Yougoslavie et l'Autriche; du coup, l'exportation de cigarettes vers ces deux pays a considérablement augmenté (respectivement de 8 et de 2 % en quantité, davantage même en valeur), mais cette évolution est sans conséquences positives pour les caisses de l'AVS : l'exportation de tabac, tant pour les Yougoslaves que pour les Autrichiens, est libre d'impôt...

Un trou de 200 millions

La situation est dès lors très préoccupante : grâce à des hausses successives (23 % le 1er janvier 1973 et 27 % le 1er juin 1974) on était parvenu à maintenir la contribution du tabac à l'AVS à un niveau à peu près constant; aujourd'hui, les contrebandiers s'étant « recyclés », la baisse de l'impôt est telle que l'on peut prévoir un « trou » de 200 millions à ce poste à la fin de l'année (500 millions au lieu de 700)...

Lorsque la télévision va à l'essentiel

Les vraies réussites au petit écran sont assez rares pour qu'on les signale. La chronique Bally (« Temps présent », 19 juin) en fut une. Parce qu'elle ne s'est pas contentée du superficiel, du sensationnel. Plus même : elle a disséqué l'événement, elle l'a réinséré dans son contexte, elle lui a rendu sa permanence.

En une heure, les réalisateurs de cette chronique sont parvenus, à travers le cas de Bally, à résumer l'essentiel de ce qui fait la condition du salarié en Suisse. On a vu et compris des ouvriers sans organisation, confiants dans les promesses patronales; les bruits de fermeture, des ouvriers qui s'organisent, un syndicat bâillonné par les accords qu'il a signés; la fermeture, des ouvriers déçus, trompés, l'Etat impuissant. Tout cela exprimé sans fioritures par les intéressés eux-mêmes.

Le dialogue

A retenir la conclusion du délégué du personnel : que Bally serve d'exemple et de leçon aux travailleurs des autres entreprises !

A retenir aussi l'attitude de la direction de Bally : no comment ! refus de participer à l'émission.. Une autre image de ce que peut être en Suisse, le « dialogue entre partenaires sociaux ».

Un journal, à quoi ça sert ?

Avec la « crise », avec les difficultés impressionnantes auxquelles doit faire face le monde de l'édition, s'imposeraient tout naturellement des réflexions sur le rôle du journal aujourd'hui ; malheureusement, ces questions-là passent le plus souvent au second plan, derrière un amoncellement de chiffres et de statistiques dont on doit bien dire que, pour inquiétant qu'il soit, il ne reflète que l'ampleur des conséquences d'une crise de la presse, et peu souvent les causes profondes de cette crise.

Ça et là pourtant, un diagnostic approfondi. Le récent séminaire de Tutzing près de Munich fait ainsi exception. Étaient soumises à la critique des participants cinq thèses, assez intéressantes pour faire l'ordinaire de notre revue hebdomadaire de la presse suisse alémanique (voir le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung » du dernier week-end), d'autant plus qu'elles répondent en quelque sorte aussi aux interrogations sur le rôle de l'information que Pierre Graber soumettait il y a quelques jours aux membres de la presse lausannoise :

Cinq thèses clefs

a) en temps de crise, les agents des moyens de communication de masse doivent approfondir leur sens des responsabilités; le journaliste, par exemple, comme dernier vulgarisateur, doit, par des synthèses appropriées, permettre au lecteur de percevoir où le bât blesse malgré la complexité et la multiplicité des données en présence;

b) la presse a un devoir de prévision à plus long terme (voir notamment la crise de l'énergie et la question des centrales atomiques, mais aussi l'effondrement de la hiérarchie des valeurs ou le poids croissant de la société sur l'individu);

c) le journaliste doit s'astreindre à faire le pas de la relation du passé à l'imagination du futur, et

s'interroger par exemple sur les tenants et aboutissants d'une éventuelle planification (économique et sociale : qui planifie ? pour qui ? etc.) de notre avenir;

d) les responsables des « médias » doivent être attentifs aux signes sous-jacents de l'évolution de notre société et les rendre perceptibles à tous;

e) les journaux seront des forums démocratiques où s'élaborent — nouvelles idées, nouveaux hommes — les lignes de force d'une société renouvelée.

Autant de thèses, autant d'exigences, utopiques, semble-t-il, en l'état actuel des journaux en tout cas; mais la survie de ceux-ci ne dépend-elle pas de la satisfaction, au moins partielle (le journaliste ne saurait bien sûr être à la fois tout à fait un éducateur, un homme politique et un expert économique) des besoins énumérés plus haut ? les spécialistes interrogés à Tutzing semblent en être convaincus... autant d'interpellations donc que les lecteurs doivent porter devant ceux dont ils absorbent quotidiennement la prose !

Les forêts suisses à travers les âges

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » une somme remarquable sur les forêts helvétiques à travers les âges; le ton de ce travail de Niklaus Flüeler : si l'on connaît un tant soit peu l'histoire de nos forêts, comment ne pas s'étonner qu'il en reste encore quelque chose après les coupes sombres pratiquées de toute éternité dans ce patrimoine national ?

Quelques chiffres qui situeront l'enjeu de cette interrogation, de toute actualité en ces temps de crise de l'énergie et de remise en cause de notre politique de l'environnement :

— superficie totale de la Confédération :

4 129 314 hectares;

— forêts: 1 076 088 ha (26 %) dont, domaine public : 785 169 ha (73 %) et domaine privé 290 919 ha (27 %);

— forêts protégées : 1 028 488 ha (96 %);

— forêts non protégées (Zurich, Glaris, Soleure) : 47 600 ha (4 %);

— répartition des forêts. Plateau : 245 000 ha (21 %); Jura : 191 000 ha (17 %); Préalpes : 225 000 ha (19 %); Alpes : 354 000 ha (31 %); versant sud des Alpes : 134 000 ha (12 %);

— ingénieurs forestiers, forestiers et bûcherons temporaires ou non : 40 437 personnes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La loi du profit

Je lis dans le vaillant quotidien socialiste tessinois « Libera Stampa » (13 juin) un article intitulé : « Main basse sur le Tiers Monde » (Io sfruttamento del Terzo Mondo), « un exemple : le café », ces lignes qui donnent à réfléchir :

« On estime à vingt-cinq millions le nombre des travailleurs employés par les producteurs de café, à deux cents millions le nombre de ceux qui tirent tout ou partie de leur salaire de ce travail.

» Les salaires sont très bas et les conditions de vie misérables (pessime). Dans de nombreux pays producteurs de café, le chômage est endémique. Nombreux sont les travailleurs agricoles qui ne trouvent à s'engager qu'à temps partiel, à l'époque de la récolte. » (...)

« La Suisse et le commerce du café : Comme on peut s'y attendre, la Suisse importe du café vert et exporte du café torréfié (transformato).

» Nos sources d'importation sont multiples. De plus de quinze pays, nous importons plus de 1500 tonnes de café.

» Pendant qu'aux Pays-Bas se déroulait une campagne pour le boycott du café angolais pour protester contre le régime portugais et sa guerre coloniale, les importateurs suisses ont multiplié en peu d'années par huit le montant de leurs importations de café angolais. C'est dire qu'en une année, plus de quatre millions de francs suisses ont été investis dans la poursuite de la guerre coloniale : neutralité oblige !

» Dans notre pays, nous tendons à taxer lourdement les produits industriels, mais beaucoup moins les matières premières, ce qui revient à pénaliser l'industrialisation des pays sous-développés... » etc. !

Quatre millions, me dira-t-on, ce n'est pas beaucoup !

Dix ans d'aide au Vietnam

Ce n'est pas beaucoup. C'est toutefois le double de l'aide sanitaire apportée au Vietnam par un mouvement comme l'« Aide au Vietnam » ! En une année, le double de l'effort de dix ans ! Je songe avec émotion et non sans quelque amertume à tous ces bulletins de versement qui m'ont passé entre les mains :

Quelqu'un que je ne connaissais pas — pas un des riches de ce monde, non pas un « millionnaire de la Limmat » : mille francs. Le personnel d'un établissement hospitalier — c'est-à-dire des infir-

mières et des infirmiers qui gagnent très modestement leur vie en travaillant avec plus que de la conscience professionnelle : deux cent cinquante francs... Les membres d'un parti qui ne recrute pas ses membres parmi les PDG : plusieurs fois cent francs. Un de mes gymnasiens — dont les parents, à leur aise, donnent mille francs : deux cents francs, gagnés à travailler à la poste. Et puis des dons de deux, trois ou cinq francs, mais mensuels. Tout cela, la moitié de notre contribution d'une année à la poursuite de la guerre ! Et à la persistance de la misère, de l'exploitation, etc.

Indispensable lecture

Si vous voulez vous consoler — non, je ne plaisante pas — lisez « Le 400e chat » de Fernand Gigon. Vous y rencontrerez les Smith, un couple de journalistes américains, qui contribuent à lancer l'affaire des pollués de Minamata un peu comme Voltaire lança l'affaire Calas. **J. C.**

Un bâillon pour les enseignants

Pour avoir participé à un cortège du 1er Mai et à des manifestations d'extrême-gauche (autorisées officiellement), Jürg Joost, professeur de physique et de mathématiques, diplômé de l'Université de Zurich, vient d'être rayé de la liste des enseignants du gymnase cantonal de Winterthour (où il était maître auxiliaire et allait être nommé définitivement). La décision du responsable zurichois de l'Instruction publique, Alfred Gilgen, a soulevé un tollé de protestations... qui demeureront probablement sans effet. En haut lieu, les dossiers d'une police politique spécialisée font en effet la loi : à tel point que l'on néglige de dire publiquement de quelles manifestations il s'agit et de quelles sources on tient les renseignements en question; les faits sont réputés établis et justifient « a priori », sans aucune contestation possible, la sanction. Rien ne pourra y changer, pas même le

fait que Jürg Joost n'a fait qu'user de son droit à la liberté d'expression (qui plus est dans les limites fixées par les autorités qui font le tri tout au long de l'année entre les démonstrations agréées et celles qui ne le sont pas) en prenant part aux manifestations dont on a patiemment fait le compte, pas même les appréciations flatteuses du directeur de Jürg Joost sur ses aptitudes pédagogiques.

Vers une « chasse aux sorcières »

Un scandale, un scandale de plus : la liste des enseignants renvoyés ou refusés pour de tels motifs s'allonge dans la Suisse entière de semaine en semaine; il y a quinze jours, dans ces mêmes colonnes (DP 320: « Sous le couvert de la crise »), nous donnions le détail de l'« affaire » d'Emmen

qui n'était que le dernier maillon d'une longue chaîne de cas de répression semblables. Et des voix s'élèvent de plus en plus haut dans la plupart des cantons pour appeler à une véritable « chasse aux sorcières » (se livrait à un tel exercice, pour ne citer qu'un exemple vaudois, Michel Jaccard, dans un récent éditorial de « La Nouvelle Revue de Lausanne »).

Un premier pas

Face à ces menaces pesant d'abord sur les enseignants qui expriment des avis critiques, sur ceux qui pratiquent de nouvelles méthodes pédagogiques, un comité de protestation de plus, une pétition supplémentaire, de nouvelles manifestations publiques ne suffisent plus. Le premier pas vers la constitution d'un front plus large de résistance à ces attaques contre les droits démocratiques vient d'être franchi : le syndicat de la culture, de l'éducation et de la science (GKEW-Berne), des membres des groupes d'enseignants VPOD d'Aarau, de Lucerne, de Lausanne et de Genève, le comité de défense des droits des enseignants à Moutier, notamment, publient un « livre blanc sur la répression contre les enseignants en Suisse » (contact : GKEW, Fachgruppe Erziehung, Bern, Postfach 202, 3000 Bern 8).

Durcissement

Au long de cette brochure de près de cent pages, l'historique détaillé de plus de vingt cas typiques de répression, un historique qui démontre, si besoin était, que les positions officielles se sont considérablement et systématiquement durcies ces derniers mois, avec l'apparition d'une pléthore de candidats pour les postes d'enseignement; le but manifeste : aboutir progressivement à un climat d'intolérance qui devrait réduire au silence tous les pédagogues dont l'ambition n'est pas en premier lieu de favoriser l'insertion des enfants dans les structures économiques et sociales existantes.

Du chômage à la maladie: l'engrenage fatal de la crise de l'emploi

« La conjoncture est malade — Les travailleurs sont en bonne santé » titrait à la « une » récemment un grand quotidien allemand. Et de s'extasier sur le fait que les travailleurs se font moins porter malades aujourd'hui, alors que c'était souvent le cas dans les périodes d'économie florissante (chez Volkswagen, par exemple, le pourcentage des congés de maladie a diminué de moitié !).

Du psychique au physique

Le professeur Wolf Müller-Limmroth, de l'Institut de physiologie du travail de l'Université de Munich, vient cependant de démontrer que l'on doit formuler cela autrement : « La conjoncture est malade — Les chômeurs sont malades ». Dans une étude, le directeur de cet institut en arrive à la conclusion que la perte soudaine d'un emploi trouble le rythme habituel à tel point que

l'intéressé peut non seulement devenir malade psychiquement mais aussi physiquement.

Troubles divers et infarctus

Les chômeurs sont encore plus menacés que les autres d'infarctus du myocarde et de troubles de la circulation. Le chômage est également à l'origine de nombreux troubles intestinaux, irritations sanguines, ainsi que de cas d'alcoolisme et de dépression psychique (à ce propos, le chercheur indique que beaucoup de personnes qui partent à la retraite à 65 ans souffrent subitement d'un infarctus du myocarde parce que la tension habituelle leur manque).

Climat de travail bouleversé

En Suisse, d'après les plus récentes enquêtes patronales, la tension sur le marché de l'emploi a également bouleversé le climat de travail dans les

entreprises ; et les statistiques de la Caisse nationale d'assurance contre les accidents sont par exemple caduques qui, encore à la fin de l'année passée laissaient apparaître le bilan suivant : les trois cinquièmes des accidentés reprenaient le travail le lundi ; les jours suivants la fréquence des reprises allaient en diminuant et le vendredi on n'enregistrait que 3 % des reprises. Cette courbe s'est aujourd'hui complètement modifiée, et il n'y a pratiquement plus de différence entre les taux des reprises du début et de la fin de la semaine. Plus même, un phénomène s'impose, qui est l'une des retombées les plus graves de la « crise », bien que peu souvent évoquée : par crainte de perdre leur emploi, beaucoup d'employés réellement malades n'osent plus se faire porter malades. Or la maladie ne préserve pas, en fait, du licenciement, elle joue même souvent un rôle discret mais, dans beaucoup de cas, direct, dans les congédiements.

POINT DE VUE

La grande déculottée

Quelle baffe ! Quel superbe coup de pied dans les fesses ! Quelle salutaire engueulée ! Une bombe sous les jupes de la morale chrétienne ! et tout y passe : le pape, la race blanche, la race noire, le président Jomo Kenyatta, les Arabes, les marxistes, la Sainte Trinité, les socialistes, Freud et Marie Bonaparte, les militaires, les protestants, les magistrats, James Bond, le patron, « Le Nouvel Observateur », les sexologues, Giuseppe Verdi, les homosexuels militants, les guitares électriques, les Juifs, les variétés musicales : en bref, une bonne portion des deux hémisphères.

Gérard Zwang — dont on devrait faire lire « Le Sexe de la Femme » (Ed. La Jeune Parque) et « La fonction érotique » (2 volumes, Ed. Laffont) dans toutes les écoles et tous les ménages, et tous les Grands conseils et tous les Ordres des avocats, et toutes les casernes et toutes les sacristies, et toutes les réunions de parti et toutes les réunions de famille — vient donc de publier une « Lettre ouverte aux mal baisants » (Ed. Albin Michel, 17 fr.) qui vaut son pesant de dynamite.

Voilà bien un bouquin fortement salubre, campé en pleine nature, qui nous refait une double pinte de bon sang bien rouge circulant dans les bonnes veines... Voilà bien un bouquin qui fait *plaisir*, qui pète la santé par tous les bouts, taillé à la serpe dans le bois vif de l'intelligence.

Face aux cagots — et j'en connais de socialistes, et de marxistes tous azimuts qui sont pires que les inquisiteurs espagnols — il n'y a décidément qu'une arme : l'éclat de rire du bon vivant. Zwang, qui n'y va pas de main morte pour fourrager dans les culottes et jouer de la trique sur les consciences, réussit à remettre en place et à faire revivre ce que tous les cagots voudraient voir rentrer à dix pieds sous terre : le sexe *joyeux*. A lire à tout prix avant de partir en vacances.

Gil Stauffer

P.S. : A tous ceux qui l'ont demandée, l'adresse du secrétariat de la Société suisse pour l'énergie solaire : SSES, Leonhardstr. 27, 8001 Zurich. Cotisation : 30 francs par an. L'énergie solaire, c'est le super-pied.